Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260611-2026_44-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/44

Date de convocation :
05 juin 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	*15*
Présents :	*14*
Absente excusée :	*1*

L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 11 juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme GUÉGAN Manon, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. KIELWASSER Alexandre, Mme GICQUEL Sandrine, M. LE BIHAN Jean-Marc, Mme LE MOIGNINC Laure, M. MAMODE Karhim, M. LE BLAY Brice.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :
Mme DANET Éloïse.

M. MAMODE Karhim a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET :
Travaux divers (entretien des bois).

Monsieur Philippe ALLAIN, adjoint aux travaux rend compte de la proposition des Etablissements MARCADE d'Evriguet sur la réalisation de l'entretien du bois de Lambilly (éclaircies + coupe rase).

Il est rappelé qu'en 2017 une opération similaire avait été réalisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'éclaircie et la coupe d'épicéas, de douglas, de feuillus divers et de pins dans le bois de Lambilly selon le plan en annexe,
RETIENT la proposition des Etablissements MARCADE
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire
Bernard LE BRETON

Mairie de Radenac (Morbihan)